

CONSEIL D'ADMINISTRATION du dimanche 1 juillet 2018

PROCES VERBAL

Lieu et horaire de la réunion

Conservatoire Jean-Philippe Rameau 3ter rue Mabillon 75006 Paris
11h - 17h

Membres du C.A. présents

Catherine BENMOUSSA - Éric HOUGUET - Antoine de LA MORINERIE - Katarina STADLER
Fabienne GOSLAN - Gérard MÜLLER

Membres du C.A. absents :

Excusés : Malik FARAOUN - Anne-Frédérique BOURGET- Sylvie PASCAUD - Olivier BESSON

Administrateur : Christophe Saint-Hilaire

Secrétaire de séance : Catherine BENMOUSSA

Invitée du CA : Valérie Moyon, Conservatoire de Carcassonne

ORDRE DU JOUR

1. **Point association : subvention, adhérents, recrutements pour le CA et appel aux militants...**
2. **Point sur Avignon : Tables rondes, ateliers, représentations COFAC, feuille de route...**
3. **Point sur les rendez-vous passés et à venir : 1er juin Ecritures Jeunesse, Ecoles supérieures en charge du DE, DGCA/MCC consultation sur le SNOP...**
4. **Questions diverses.**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

1 – Point sur l'association

Subvention accordée le 13 juin : 23.000 euros

Nombres d'adhérents 208

Relances téléphoniques des adhérents

Lors des relances au téléphone faites par Fabienne, quelques anciens adhérents ont exprimé le souhait d'avoir plus de formations et d'informations. Le CA tient à rappeler que l'**anPad** n'est pas une agence pour l'emploi ni un syndicat en charge de défendre les intérêts des employés ; et aussi qu'une association est, ce que les adhérents en font. Le CA constate que le militantisme doit être réactivé au sein du CA comme cela a été dit lors du CA de mai et envers les adhérents. Il faudra ré-expliqué ce qu'est l'**anPad** et là où l'on peut trouver des infos : sur le site et dans les newsletters envoyées régulièrement par Christophe.

Un autre retour est que tout se passe à Paris. Il est vrai que tant que le Ministère de la Culture sera à Paris et que cette ville sera la plus accessible en train pour les villes de provenance des adhérents,

l'anPad choisira Paris comme point de réunion. Néanmoins le CA rappelle que Les Rencontres Professionnelles ont lieu en Avignon et qu'ont été mis en place des référents régionaux.

Quelques questionnements en cours

Répondre aux questions individuelles : **l'anPad** est une ressource mais le CA de bénévoles ne peut répondre à toutes les demandes.

Comment relayer l'information sur d'autres associations ou groupes sur le site ? Le site de **l'anPad** diffuse une info précise sur l'enseignement du théâtre. Des théâtres parisiens avaient demandé qu'on diffuse leur programmation mais ce n'est pas le but de **l'anPad** d'héberger une publicité pour telle ou telle institution.

En fin, les adhésions ne doivent pas être motivées juste pour se servir du site de **l'anPad** à des fins de visibilité personnelle.

2 – Point sur les différents rendez-vous passé et avenir :

Écritures théâtrales jeunesse du premier juin, DGC, Ecoles supérieures en charge du DE

Écritures théâtrale jeunesse

Antoine fait parti du Comité de pilotage du 1^{er} juin des écritures théâtrales jeunesse depuis 4 ans. Il souhaite être relayé de temps en temps. Fabienne se propose.

Il n'y a que 8 Conservatoires qui ont fait remonté leurs actions à **l'anPad** pour le 1er juin.

À propos des écritures Jeunesse, nous rappelons que ce qui nous intéresse à **l'anPad**, ce sont les poètes, pas leur public ciblé, et on s'intéresse à la jeunesse/au devenir adulte, pas spécifiquement à l'enfance. C'est ce point de vue qui a motivé le refus de co-signer un texte avec Assitej lors des présidentielles qui voulait l'obligation du répertoire jeunesse dans la formation des artistes. **L'anPad** ne souhaite pas voir des programmes imposés dans l'enseignement artistique (différence avec l'Éducation Nationale).

DGCA : réunions de consultation

- **L'anPad** est convoquée le 3 juin, son dernier rendez-vous date de janvier 2017. Éric Houguet s'y rendra avec Anne-Frédérique Bourget et Philippe Sire. Éric avait souhaité s'y rendre en respectant la parité homme/femme et deux membres CA/deux référents régionaux : malgré plusieurs demandes, cela n'a pas été possible.

- Le sujet de la convocation : consultation de plusieurs associations et syndicats sur la révision des SNOP et des critères de classement des conservatoires.

L'anPad va notamment rappeler ce qui a été écrit dans les deux textes en ligne sur son site : *Position et Propositions de l'anPad sur l'élargissement de l'enseignement spécialisé du Théâtre aux plus jeunes et Contribution de l'anPad au groupe conservatoire du CCTDC*. Les positions de **l'anPad** sur l'enseignement du théâtre y apparaissent clairement.

- Un autre rendez-vous au Ministère/DGCA sera proposé à la rentrée.

Récapitulatif des enjeux

- La loi L CAP est une loi qui promulgue la -liberté de création artistique, il s'agit de la réaffirmer dans le Conservatoire, lieu d'enseignement public.

- Les CEPI ont été transformés et vont devenir des enseignements préparatoires. Que deviennent les COP et les diplômes DET ?

Les conservatoires vont devoir faire une demande d'agrément pour les prépas.

- Il pourrait y avoir également une transformation du schéma d'orientation et du classement des conservatoires.

- Il y a aussi un problème de compétences et de financements entre Etat et CT (l'état donne les orientations aux Conservatoires, mais les collectivités territoriales les financent). Les conservatoires font aujourd'hui les frais de cette « petite guerre ».

- Questionnements et proposition de l'anPad

Les classes préparatoires remplaceront-elles les COP ?

L'**anPad** refuse de faire du bachotage pour les écoles supérieures.

Il s'agit pour nous enseignants de privilégier le sens collectif de l'apprentissage du théâtre et non le coaching individuel ;

-Dans la loi LCAP, il est question d'un diplôme national (DNOP ; alors que le DET est un diplôme d'établissement). Où sera placé ce diplôme ? Nous n'en voulons pas à la place du CET (fin 3^e cycle) : diplôme de « super-amateur ». L'**anPad** ne le souhaite pas ainsi que d'autres associations (Spedic, Cofac, Conservatoire de France). Il s'agit pour nous de faire une proposition pour un DNET placé en fin de cycle prépa : cela pourrait être un diplôme « technique », qui n'ouvre pas que vers le jeu, mais aussi vers les métiers de la technique, administration, dramaturgie...

La grande victoire de ces prépas est l'acquisition d'un statut d'étudiant pour les élèves.

Une question sur le texte de préambule fourni par la DGCA, sur les constats : d'où viennent les sources ? Les chiffres ?

Pour les classements, il n'y aurait plus de classement par rayonnement mais par des thématiques – Cela contredirait l'égalité de territoire et une juste répartition territoriale. Les critères/noms ont à peine 10 ans, pourquoi les remettre en question ?

Ce que l'**anPad** va défendre :

Une en-tête commune entre musique, théâtre et danse (Cf travail avec la COFAC).

-âge minimum 15 pour la formation de théâtre ; avant c'est autre chose (du hors-cursus)

-un département théâtre c'est au moins un cycle 1 et 2, c'est par ça que ça commence ! C'est le cœur du travail, ensuite on peut inventer vers l'avant et l'après et l'amateur/adulte

-des « artistes »

-suppression des mots éveil et initiation, mais de découverte basée sur une approche pluridisciplinaire de la scène.

-Les enseignants diplômés des conservatoires pourraient d'avantage construire des plans de formation pour les animateurs/trices, et pour les professeurs de l'Education Nationale plutôt que de développer des temps de découverte.

Réunion avec les écoles supérieures en charge des formations au DE

Eric se rend avec Sylvie à l'ESAD lundi 2 juillet pour une réunion avec la personne en charge de la formation au DE.

L'ESAD, la Comédie de St Etienne et l'ERACM veulent mettre en place des ateliers d'orientation dans les régions où ne sont pas présentes les trois écoles. Il s'agit d'orienter mieux les candidats vers la formation ou la VAE. L'**anPad**

a été contactée pour s'appuyer sur les référents régionaux.

Mais il serait bien que l'**anPad** soit aussi interpellée pour son expertise.

3-Journées professionnelles d'Avignon : Finalisation

Avignon

-repas : « assiettes » (tarte & salade) d'en face, commander 3 jours avant chez « Françoise » ; + des fruits (couteaux pour couper les melons, ...)

-gobelets, café, sucre, touillettes, cafetière/bouilloire, thé, feutre

-vin ? (a-t-on le droit?)

-Catherine & Valérie achat fruits

-inscription définitive aux repas le 10 juillet

-inscription choix 1 ou 2 pour les ateliers (12 maxi pour Lazar, 12 pour Yves Marc)

-accueil/paiement repas/inscription ateliers, distribuer les pochettes, ... : Fabienne et Gérard

-lien avec le technicien du CRR d'Avignon : via Marcelle (pour enregistrement TR, microphones). En plus, Katharina enregistre avec son zoom

Antoine finalise la feuille de route et Christophe se charge des inscriptions des adhérents aux ateliers et aux repas.

Fin de la séance : 17h